



Contre proposition dans une rupture conventionnelle

Par Tamino

Bonjour,

J'ai 52 ans et suis cadre dans une grande entreprise (5000 salariés) dépendant de la convention collective des experts comptables & commissaires aux comptes, avec 28 ans d'ancienneté. Mon salaire net actuel est de 3400? et vient de me faire proposer une rupture conventionnelle par mon employeur.

La 1ère proposition des R.H. est la suivante :

- Indemnité légale de licenciement (nette) : 22 504 euros soit 4,94 mois de salaire brut

- Indemnité supra légale nette : 40 800 euros soit 12 mois de salaire net

Package global arrondi à 65 000 euros net soit 19,11 mois de salaire net

- Prise en charge en plus de la rémunération des mois de juillet et août 2016 (je devrais partir physiquement fin juin) soit 6800 ?

- Prise en charge bilan de carrière.

Loin de trouver cette proposition deshonorante dans sa globalité, j'ai néanmoins l'intention de demander 18 mois sur l'indemnité supra légale.

J'aimerais avoir votre avis sur ce positionnement avant de revoir les RH pour négociation.

Merci d'avance pour votre conseil.

Bien cordialement